

## **Le risque environnemental à l'épreuve de la pluralité des récits**

### **Résumé :**

Cet article interroge la gestion post- exploitation d'une mine d'uranium française en soulignant le rôle des « traces » dans la prise en charge publique du risque. En effet, le réaménagement opéré au cours des années quatre-vingt-dix a eu pour effet d'effacer progressivement les signes de l'extraction d'uranium sur le territoire. A partir des travaux de Paul Ricoeur, l'analyse met en exergue la pluralité des récits relatifs au territoire et l'émergence des traces comme forme singulière de mémoire. Cet exemple fournit un cadre heuristique pour questionner plus largement la construction du « mémorable » dans le cadre des territoires à risques.

**Discipline :** Sociologie

**Mots clés :** Risque, mémoire, mine, uranium, traces

**Auteur correspondant :**

Sophie Bretesché  
Enseignant-chercheur en sociologie  
LEMNA-Laboratoire Economie et de Management de Nantes Atlantique  
Ecole des Mines de Nantes  
La chanterie  
44 300 Nantes  
tél : 02 51 85 85 41

Sophie.Bretesche@mines-nantes.fr

## **Le risque environnemental à l'épreuve de la pluralité des récits**

La façon dont les sociétés prennent en charge la question de l'environnement met en jeu des transactions entre les différents acteurs sociaux qui y participent. Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, le traitement juridique du risque industriel s'inscrit dans une politique de sécurité publique définie par l'Etat et organisée autour de la gestion des nuisances. Sur le long terme, ces modalités de gestion ont évolué avec la montée en expertise des associations et leur part croissante dans la mise à l'agenda des questions d'environnement. Cette évolution traduit l'importance accrue des régulations politiques en matière d'environnement mais elle révèle également l'absence de tradition, notamment en France dans la gestion concertée des nuisances environnementales. Le rapport entre l'uranium, son exploitation et son empreinte territoriale suscitent aujourd'hui un ensemble de controverses liées à la gestion de l'héritage et des traces laissées par l'exploitation. La question de la gestion à long terme se pose avec acuité en ce qui concerne les territoires uranifères. Ces sites, exploités depuis les années cinquante et fermés dans les années quatre-vingt-dix, ont fait l'œuvre depuis une quinzaine d'années d'une surveillance encadrée par les services de l'Etat et déléguée à l'ancien exploitant. Les dispositifs de mesure mis en œuvre depuis la fermeture sont censés accompagner la décroissance du matériau, soit plusieurs milliers d'années. Ce « temps incertain » comme le qualifie Philippe Brunet (2004) renvoie aux modalités techniques mises en œuvre sur ces territoires depuis la fin de l'exploitation. En effet, le réaménagement opéré au cours des années quatre-vingt-dix a eu pour effet d'effacer progressivement les traces industrielles de l'extraction d'uranium sur le territoire. La réhabilitation des sites a banalisé les anciennes mines d'uranium au point de les rendre invisibles dans l'espace. Si la dernière mine d'uranium française a fermé en 2001, la prise de conscience dans le débat public des conséquences environnementales est apparue en 2009, notamment au travers de la circulaire Borloo. Celle-ci pose les conditions d'une nouvelle prise en compte publique du risque sous deux angles : le type de mémoire mobilisée dans le cadre du recensement des sites et les modalités d'information et de participation du public. Cette « mise à l'agenda » tardive du problème interroge plus particulièrement le processus de définition sociale du risque (Beck, 2003) et la façon dont s'organise le rapport entre risque, territoire et mémoire. En effet, au fil de l'histoire, la problématique liée à la gestion des sites miniers évolue et renvoie tantôt à l'effacement du passé industriel, tantôt à l'émergence du risque à partir des restes de l'exploitation de l'uranium. Ce rapport singulier à l'espace interroge plus précisément la façon dont le territoire a été modelé par l'exploitation puis la post-exploitation. En effet, au fil de l'histoire, les modalités d'appropriation et de gestion de l'espace relèvent de logiques fort distinctes, ce qui invite à prendre en compte la dimension spatio-temporelle dans l'analyse du rapport entre risque et territoire (Dauphiné, Provitolo, 2013). A partir d'une étude exploratoire conduite sur un site minier producteur d'uranium, cet article questionne le rôle de la mémoire dans la gestion des mines d'uranium et met en perspective la pluralité des récits relatifs au territoire en mobilisant les travaux de Paul Ricoeur. La première partie de l'article présente les enjeux temporels à l'œuvre dans la définition et l'émergence du risque, la deuxième partie décrit le terrain de recherche et la méthodologie adoptée et la troisième partie analyse les récits relatifs au territoire et met en exergue la question de l'identité narrative préalable à toute prise en charge du risque environnemental.

## De la prévision du risque à l'usage stratégique de la mémoire

Le risque environnemental, défini comme la rencontre entre un aléa et une vulnérabilité donne lieu en sciences sociales à un ensemble de travaux de recherche qui comprend les sciences économiques, la sociologie, l'histoire, la géographie et la psychologie. Si le calcul statistique a été constitutif de l'évaluation du risque, de sa prédiction et de sa possible maîtrise, la prise en compte du passé a progressivement été mobilisé pour contrecarrer l'expertise technique.

### *Le calcul probabiliste comme outil de prévision*

Le calcul des probabilités a ouvert un champ de recherche au XVII et XVIIIe siècles dans la perspective de maîtriser l'aléa. Durant deux siècles, rappelle Peretti-Watel (2000), le calcul probabiliste va essaimer dans toutes les sciences. Allié à la statistique publique, le calcul probabiliste devient un redoutable outil de prévision. Il s'agit alors de considérer les données statistiques comme autant de réalisations de phénomènes aléatoires soumis à des lois mathématiques. Associé à des mesures et des calculs probabilistes, le rapport au risque s'appuie sur des avis d'experts légitimement désignés à traiter tout problème au nom de leurs compétences techniques. Le « discours de la maîtrise » (Gilbert, 1996) appliqué à la gestion du risque confère un caractère prédictif aux solutions et normes envisagées. La décision s'inscrit dans cette perspective dans une suite logique qui associe présent et avenir. Ainsi, à partir de l'exemple des déchets nucléaires, Yannick Barthe (2006) montre en effet comment la temporalité à proprement parler technique a par exemple permis de tenir le traitement du risque associé au matériau radioactif à l'écart d'un traitement public. La solution adoptée a priori sur un mode technique représente ce que Yannick Barthe appelle une « indécision » au sens où elle échappe au débat public. En effet, jusqu'aux années quatre-vingt-dix, le problème des déchets est pris en charge par ses « propriétaires légitimes » que sont les institutions nucléaires. La problématisation technique permet ainsi d'imposer l'enfouissement comme une solution acceptable d'un point de vue scientifique et industrielle. Elle articule différents intérêts au nom d'un principe d'une gestion sécurisée et optimisée des déchets. Yannick Barthe montre ainsi dans ses travaux la façon dont la « mise en politique » d'un problème modifie à la fois le mode de décision et les données temporelles sur lesquelles elle s'appuie. Le travail de collecte d'informations opéré par le parlement a mis fin à un processus de décision fondé sur le rapport présent/avenir en instituant un processus fondé sur l'exploration du passé pour fonder la décision politique. La mobilisation d'un savoir-faire politique incarnée par le député Christian Bataille à partir de 1991 va modifier la logique de gestion des déchets pour en faire une question publique (Barthe, 2002). Ainsi, la décision s'inscrit dans un système d'action dans lequel le temps constitue une ressource mobilisée par les différents acteurs en présence. L'entrée en politique par exemple de la décision relative à la gestion des déchets participe à mettre l'enfouissement en compétition avec d'autres options. Commentant les travaux de Yannick Barthe, Rémi Barbier (2007) souligne que « *le temps est une ressource d'action face à laquelle les divers groupes d'acteurs ne sont pas tous équivalents* ». Il s'interroge notamment sur la capacité des institutions du nucléaire à disposer d'un « lieu propre » au sens de Michel de Certeau (1990) c'est-à-dire la possibilité de développer une stratégie de très long terme face à des opposants réduits à des coups tactiques. Ce lieu propre réintroduit le temps au cœur des ressources d'action et de décision, car c'est bien la problématisation technique qui configure un espace temporel clos. C'est en effet la projection dans l'avenir qui permet pour partie d'échapper à la mise en discussion publique de la décision. La controverse et la mobilisation d'événements passés mobilisent à l'inverse le passé pour infléchir cet espace temporel de décision.

L'analyse de Jean-Pierre Boutinet (2004) permet de mieux appréhender le rôle joué par le calcul probabiliste dans le régime temporel de l'action publique. En effet, en l'absence d'incident ou d'événement, le rapport au risque s'inscrit dans ce que Jean-Pierre Boutinet appelle un modèle monochronique et orienté. Dans ce sens, la décision publique s'appuie sur un processus temporel linéaire dans lequel le passé n'est pas mobilisé. La décision est légitimée au nom d'une projection dans l'avenir et d'une maîtrise des risques afférents. La capacité prédictive des modèles probabilistes permet en effet de projeter l'occurrence du risque dans un futur probable et par conséquent de déployer des dispositifs publics afférents.

### *La mémoire comme forme spécifique d'interprétation du risque*

Par ailleurs, dans le cas de risques lents dont les effets s'échelonnent sur la longue durée, les incertitudes liées au passé rencontrent une pluralité d'évaluations, profanes ou expertes. Les travaux de Francis Chateauraynaud (1998) à l'égard des lanceurs d'alerte sont en soi particulièrement intéressants pour appréhender les enjeux temporels à l'œuvre dans la définition du risque. S'appuyant sur les alertes émises autour de l'enfouissement des déchets dans le centre de stockage en surface du Cotentin (CSM), l'auteur nous invite à regarder comment les acteurs locaux se saisissent des événements pour les mettre en série et proposer une nouvelle interprétation de la situation. Le temps est ainsi mobilisé par les différentes parties prenantes comme une ressource majeure dans un système d'action où l'alerte permet d'agir au nom d'un événement. Elle induit l'arrêt d'un processus continu de décisions non discutées et fondées sur le déroulement en continu de séquences. Dans ce sens, la mobilisation d'événements passés et leur interprétation permettent d'inscrire l'événement dans une histoire. Ce point illustre le rôle stratégique de la mémoire dans l'émergence publique d'un risque. Par ailleurs, l'exemple des vétérans des essais nucléaires mobilisé par Yannick Barthe (2008) illustre les situations d'incertitudes créées par des dangers appartenant à un passé lointain. Dans le cas de la controverse associée aux impacts sanitaires des essais nucléaires, le témoignage des vétérans dote le lien de causalité d'une robustesse accrue, bien qu'« aucune nouvelle donnée scientifique n'ait permis de réaliser une avancée spectaculaire sur le sujet » (Barthe, 2008, p38). Yannick Barthe met ainsi l'accent sur l'importance de comprendre comment s'élabore chaque histoire causale et d'identifier sa trajectoire dans l'émergence publique d'un risque.

Cet angle constitue une perspective heuristique pour appréhender le risque associé à un territoire et les représentations qu'il suscite dans le temps : « à chaque forme de vie sociale correspond une structuration spécifique du temps (Douglas et Wildavski, 1984, p87) et au fil du temps, différentes représentations peuvent se succéder voire cohabiter vis-à-vis d'un même phénomène. Ainsi, la dimension culturelle du risque permet de comprendre comment celui-ci varie dans le temps d'une société à l'autre et d'une culture à l'autre. Les travaux de Mary Douglas (1992) mettent en perspective cette dimension culturelle du risque en sélectionnant plus particulièrement deux variables : le degré de structuration interne d'un groupe (plus ou moins hiérarchisé) et sa délimitation avec le reste de la société (frontière plus ou moins marquée). L'anthropologue distingue tout d'abord des structures sociales qui renvoient à un rapport au savoir particulier. Dans une structure hiérarchique, les membres du groupe font confiance aux experts ainsi qu'au savoir institué. Une enclave identitaire se caractérise par une méfiance à l'égard du savoir validé par la structure hiérarchique et ce type mobilise son propre accès au savoir. L'individualiste se fie au savoir officiel mais il optimise son gain en tirant profit des zones d'incertitudes. Enfin, l'exclu n'a pas d'opinion. En fonction des groupes d'appartenance, la définition du risque s'appuie tantôt sur un savoir expert, tantôt sur un savoir lié à l'expérience cumulée au fil du temps. Cette dimension du risque appréhendé dans un rapport constitué d'histoires, qu'elles soient scientifiques ou profanes

renvoie à la pluralité des récits telle que la décrit Paul Ricoeur (1983). L'herméneutique décrite dans « Temps et récit » part de l'idée que la compréhension des phénomènes provient des récits qui nous constituent et que nous nous sommes appropriés. Ils composent ce que Paul Ricoeur nomme l'identité narrative. Celle-ci renvoie à la fois aux récits historiques ainsi qu'aux récits de fiction. Dans ce sens, le rapport au risque renvoie à ce que Paul Ricoeur appelle la « mise en intrigue » (Ricoeur, 1983). Cette mise en intrigue relie le passé, le présent et l'avenir autour d'un récit partagé entre les acteurs. Paul Ricoeur souligne la façon dont la mise en intrigue combine deux dimensions temporelles. La première caractérise l'histoire autour d'événements clés et structurants. La seconde transforme les événements en un récit qui fait histoire. Cette activité de liaison, propre à la construction d'un récit historique montre la difficulté de réunir un ensemble d'acteurs autour d'une histoire commune.

### *L'émergence du risque au prisme des récits*

En nous appuyant sur les travaux de Paul Ricoeur, nous voudrions mettre en perspective le rôle de l'« identité narrative » (Ricoeur, 1990) dans le processus d'émergence du risque relatif au territoire uranifère. L'héritage de l'uranium et ses modes de gestion constituent un exemple heuristique pour interroger l'évolution des représentations et des récits relatifs à l'uranium. Restée longtemps marginale, l'exploitation de l'uranium en France a connu un essor rapide et s'est achevée au début des années 2000. Ces sites, exploités depuis les années cinquante et fermés pour la grande majorité dans les années quatre-vingt-dix, ont fait l'œuvre depuis une quinzaine d'années d'une surveillance encadrée par les services de l'Etat et déléguée à l'ancien exploitant. Néanmoins, les dispositifs de mesure mis en œuvre depuis la fermeture sont censés perdurer jusqu'à la décroissance finale, soit plusieurs milliers d'années. Ce « temps incertain » comme le qualifie Philippe Brunet (2004) renvoie aux dispositifs techniques mis en œuvre sur ces territoires depuis les années quatre-vingt-dix ainsi qu'à leur pérennisation dans le temps. En effet, le réaménagement opéré au cours des années quatre-vingt-dix eu pour effet d'effacer progressivement les signes de l'extraction d'uranium sur le territoire. La réhabilitation des sites a en effet banalisé les anciennes mines d'uranium au point de les rendre invisibles dans l'espace. L'histoire industrielle constituée d'infrastructures, d'équipements productifs a été gommée dans une logique de retour à un état de nature. Si la dernière mine a fermé en 2001 clôturant un cycle de production nationale de l'uranium et par là même une histoire industrielle démarrée aux lendemains de la guerre, les traces de l'exploitation se sont révélées au gré des spécificités des sites et des divisions minières. Ces traces à priori invisibles ont mobilisé dans le Limousin les associations de défense de l'environnement pour prendre en compte les impacts de l'extraction passée. Le combat s'est traduit localement autour de la prise en compte de l'empreinte durable de l'uranium sur les territoires. La phrase « L'histoire bégaie » est emblématique du combat conduit par ces associations pour que les « restes » de l'extraction de l'uranium et par là même un pan de l'histoire ne tombent dans l'oubli. Par conséquent, autour de la mémoire se jouent des luttes et des tensions pour définir en fonction des groupes sociaux la « juste mémoire », c'est-à-dire celle qui suscitera une politique mémorielle capable de se perpétuer dans le temps et de donner du sens à l'héritage présent. Les enjeux de la mémoire se posent avec force en matière de gestion du risque post-exploitation. La particularité de l'émergence du risque associé aux sites miniers est qu'elle prend appui sur l'héritage de l'exploitation. En effet, ce sont les traces de l'exploitation mobilisées par les associations de défense de l'environnement qui ont suscité l'alerte en matière de risque (Chateauraynaud, 1998). A ce titre, elle met en scène deux registres : à la fois la prise en compte des effets de l'exploitation et leur gestion pérenne et la capitalisation et de transmission des connaissances dans une perspective de long terme. Dans ce cadre, le territoire constitue un enjeu de mémoire entre la reconnaissance des traces et

la constitution d'un récit commun sur la nature du patrimoine légué par l'exploitation passée pour définir les événements qui relèvent du mémorable.

### **Méthode**

Le cas proposé s'appuie sur un travail de recherche conduit sur une mine d'uranium de l'ouest de la France exploitée de 1957 à 1991. Cette mine compte parmi les 10 premières mines en France en terme de production. La méthodologie adoptée repose sur deux modalités de recueil de données : conduite d'entretiens et consultations d'archives.

Une première exploration a consisté à interroger des associations de riverains et d'associations de défense de l'environnement ainsi qu'anciens mineurs. Cette première phase d'entretiens a permis de recenser les récits relatifs à la mine d'uranium sur le territoire. Par ailleurs, l'analyse de la gestion post-exploitation (1991-2012) s'est appuyée sur les archives de l'exploitant, des institutions de surveillance et des associations de défense de l'environnement. La collecte de ces différentes données (rapports, dossiers de délaissement, compte-rendus des Commissions Locales d'Information et de Suivi, articles de la presse locale) a permis de recenser les « événements » survenus depuis la fermeture de la mine et leurs modalités de prise en charge.

Cette reconstitution *a posteriori* de l'histoire et de la mémoire des installations en fonction de divers acteurs aux intérêts parfois divergents pose des questions méthodologiques. Comme l'a souligné Benoit Journé (Journé, 2005) concernant la reconstruction *a posteriori* des causes d'un accident par le chercheur, il existe des biais. En effet, le chercheur, peut se trouver confronté à des distorsions volontaires ou involontaires des informations qu'il recueille auprès des acteurs impliqués dans l'accident. Ces derniers peuvent avoir des souvenirs imprécis ou lacunaires. De plus, en cherchant à se désresponsabiliser, ils peuvent déformer les informations à leur avantage. Nous pouvons transposer ces biais sur l'histoire des mines au regard des intérêts et positionnements des personnes interrogées. Ainsi l'organisation de la mémoire s'avère à ce titre un enjeu majeur dans la mise en œuvre de la décision. En effet, le recueil de témoignages permet de reconstituer des récits partiels sur l'événement. Il faut distinguer l'événement de l'histoire ou encore considérer qu'un événement ne peut devenir une histoire que si celui-ci s'insère dans un problème plus large et plus général pouvant mobiliser ou entraîner une controverse qui est considérée par les pouvoirs publics comme digne « d'intérêt ». Par conséquent, l'ensemble des témoignages recueillis autour des événements étudiés ont été traités comme autant de récits singuliers afin de restituer les logiques des différentes parties prenantes.

### **Les récits pluriels du territoire uranifère**

L'histoire des mines d'uranium n'est pas linéaire et la « mise en intrigue » (Ricoeur, 1983) du patrimoine s'est opérée tardivement autour des traces de l'ancienne activité. Trois grandes périodes constituent la trame de l'exploitation minière. Depuis les récits d'époque qui présentent l'exploration puis l'exploitation sur le mode du développement économique, en passant par la fermeture puis l'oubli des mines, jusqu'à la prise en compte récente des risques inhérents, l'histoire se révèle plurielle et fragmentée (Brunet, 2004). Ce problème de linéarité repose pour partie sur les discontinuités induites à la fois par l'oubli et le travail de mémoire partiel, opéré très récemment. Ce contexte dessine un rapport particulier au risque et au territoire. La recherche conduite sur le site met en perspective deux récits relatifs à l'histoire minière et leur prise en compte contemporaine du risque.

## *De l'épopée à l'effacement des traces de l'histoire industrielle*

Le premier récit relatif au territoire uranifère dessine une configuration dans laquelle l'oubli organisé succède à la mémoire vive des mineurs. La mine étudiée le chardon a été exploitée de 1957 à 1991 et sur les dernières années, a employé environ 80 personnes. Les récits recueillis auprès des anciens mineurs témoignent d'un rapport à l'uranium interprété comme une forme de « bien commun ». Pour Philippe Brunet (1984), ce temps qu'il caractérise comme « le temps béni de l'uranium » dessine une configuration agro-industrielle entre un territoire rural en voie d'abandon et la puissance de l'Etat par l'entremise de son bras industriel qu'est le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA). Du point de vue de la stratégie nationale, identité française, indépendance énergétique et course à l'uranium se confondent dans un même dessein porté par le CEA et incarné emblématiquement en 1945 par Joliot Curie. L'uranium devient ainsi le bien commun incontesté que les « inconvénients » nés de la proximité avec les installations industrielles n'arrivent pas à remettre en cause. Les témoignages recueillis auprès des anciens mineurs soulignent ce rapport singulier à une activité d'Etat.

*« Quand on nous recrutait pour le CEA, on était tenu au secret et nous parlait de la reconstruction de la France, on travaillait pour l'Etat, la France » (ancien mineur).*

*« Au début les mines, dans les années 50, c'était comme de l'or, tout le monde partait à la conquête » (ancien mineur).*

La découverte des gisements d'uranium dans la commune mentionnée est considérée dans les années 50 comme une aubaine pour les habitants qui peuvent espérer une augmentation forte de l'emploi dans des régions à dominante rurale. Ainsi, pendant quarante ans, l'industrie de l'uranium se déploie sur les territoires avec, comme le souligne Jacques Blanc (2008), le sentiment de contribuer au rayonnement national.

*« A la fin de 1980, terme choisi pour notre épopée, quel est le bilan ? Il est glorieux ! Que de chemin parcouru, en effet depuis 1946, année où les premiers prospecteurs du CEA sillonnaient, à pied et à bicyclette, le Centre de la France, munis d'appareils de détection bricolés... ».*

En 1990, la fermeture de la mine donne lieu à l'effacement des traces de l'activité industrielle. L'exploitant à partir de 1991 présente un dossier de délaissement permettant ensuite le développement des nouvelles activités sur ce site. Ce dossier dans ses grandes lignes décrit l'ensemble des mesures prises à la fin des travaux afin de protéger la sécurité et la salubrité publique. Un point particulier concerne les travaux de réaménagement. L'ensemble de ces travaux comprennent des chantiers liés à l'effacement des restes de l'activité industrielle : démolition de la station de remblayage hydraulique, démolition de la station de traitement des eaux et des trémies de stockage du minerai, remise en état des clôtures.

Dans le cas de la mine étudiée, les zones auparavant exploitées, c'est-à-dire les mines à ciel ouvert sont remblayées et cédées à l'entreprise de travaux publics riveraine. Le carreau de la mine fait également l'objet d'une mise à disposition auprès de cette même entreprise de la même manière pour les ateliers servant à l'entretien des engins, les anciens vestiaires. L'ensemble de ces mesures démontre d'une part, l'effacement des traces visibles de l'ancienne exploitation notamment au travers du comblement et d'autre part, une remise en état du site qui vise le retour à un état naturel ou pour une réutilisation. Par ailleurs,

l'exploitant demande la remise dans le domaine public du site sous réserve des servitudes liées à la construction, fouilles, forages, sondages et liées à l'utilisation de l'eau. Dans la commune concernée, les échanges relatifs au réaménagement concernent la cession du foncier et les indemnités liées à l'assèchement des puits. Cette idée du retour à la nature ou à l'état d'origine s'inscrit dans une démarche de banalisation des lieux et de l'espace. Par ailleurs, la surveillance comprend, au travers d'un périmètre clairement défini, un contrôle de l'exposition externe et un contrôle mensuel de la qualité de l'eau. Ces dispositifs de surveillance incarnés dans le paysage par des piézomètres relativement discrets concourent au processus d'effacement des traces minières et conjointement du contrôle invisible de la contamination. Du point de vue de la mesure, l'ensemble des dispositifs de contrôle sont mis en œuvre à partir de 1991, considéré comme le point zéro de calcul. Ainsi, l'état de référence dans le cadre de la surveillance s'inscrit dans une nouvelle temporalité qui est celle du matériau à proprement parler. L'histoire passée ne fait pas partie du récit liée à la surveillance, qui reste centré sur des dispositifs techniques de mesure.

Par ailleurs, en l'absence de lieu de mémoire, les anciens mineurs cultivent une mémoire de l'entre-soi qui reste arrimée au souvenir de l'époque glorieuse de l'uranium.

*« Ya une frustration chez les anciens mineurs. Autant au début ils ont été reconnus et je vous disais c'était l'époque héroïque et c'était la ruée vers l'or. On avait besoin d'eux pour assurer l'indépendance énergétique et ils ont trouvé beaucoup de choses. Ils ont fait beaucoup de travail au niveau des mines. Tous les gisements en gros ont été trouvés à cette époque là. C'est eux qui ont tout trouvé (...) Nous on a connu la période d'exploitation, on a vu les mines grossir, donner à plein régime et après, vus les contextes économiques antérieurs, les arrêts de programmes nucléaires, les fermetures de mines. Donc on a nous aussi eu notre quota de déception parce que bon, quand on aime ce métier là, c'est difficile de voire le puits tomber. ».*

*« Entre mineurs, on ne peut pas oublier, on n'oubliera jamais ...mais il y a beaucoup de gens que l'entreprise a fait travailler pas mal de gens autour, des artisans qui ont défilé dans les rues après pour réclamer la fermeture du site. »*

Par conséquent, le récit de l'histoire industrielle est associé à une épopée dont les traces sont effacées sur le territoire. Ce récit glorieux reste attaché à une histoire nationale sans pour autant s'incarner dans des lieux liés aux sites d'exploitation.

### ***Des événements qui font trace***

Par ailleurs, un second récit relatif au risque environnemental se constitue autour des restes de l'exploitation. Sur le site étudié, quelque temps après l'exploitation, différents événements vont rappeler le passé de la mine et raviver dans les mémoires les traces de l'exploitation passée. Trois événements interviennent et participent à mettre en intrigue les restes de l'exploitation au travers de l'intervention des associations locales.

Le premier événement de la post-exploitation concerne un effondrement de terrain. Alors que les opérations liées au réaménagement du site ne sont pas complètement achevées, un effondrement minier suscite l'« engloutissement », comme le relève la presse locale, de sept camions de 38 tonnes. Localement, cet événement participe à incarner le danger lié à la mine. L'effondrement des galeries, pour les anciens mineurs comme pour les riverains, signale bien un danger physique d'éboulement. Ce registre d'interprétation de l'événement se rapporte à la



façon dont l'exploitation de l'uranium a été assimilée à une exploitation minière classique. Les entretiens conduits dans le cadre de notre enquête auprès des riverains de la mine, des anciens mineurs et des associations montrent que cet incident s'inscrit comme une mémoire partagée. En effet, l'image des sept camions engloutis symbolise pour les uns comme les autres le caractère très vivant d'un site dont ne perçoit plus l'ancienne fonction à l'oeil nu.

Le deuxième événement concerne une résurgence d'eau. Après la cessation de l'exploitation de la mine d'uranium en 1991, des travaux de mise en sécurité sont réalisés dans le cadre du rapport de délaissement d'exploitation pour répondre aux exigences de l'administration en charge de la surveillance des mines. Un système de surveillance de la radioactivité est mis en place sur et autour du site. L'ensemble est considéré comme satisfaisant par les autorités compétentes. Cependant, en juin 1997 se produit une première alerte avec un rejet d'eau coloré. L'alerte émise par les associations de défense de l'environnement et les riverains permet de rendre visible un danger qui n'aurait pas été décelé autrement. Ils obtiennent de la part de l'ancien exploitant une contre-expertise annuelle par un laboratoire indépendant qu'ils choisissent. Cette affaire montre la vigilance accrue et le droit de regard que comptent jouer les associations sur des éléments qui étaient jusqu'alors l'apanage de l'exploitant et des administrations. Ils participent à la mise en place d'une contre-expertise auquel l'ancien exploitant doit rendre des comptes.

Un troisième événement marque encore un peu plus le rôle des traces dans le processus de mise en mémoire. Une « affaire » des stériles émerge suite à une demande de renouvellement d'autorisation d'une entreprise de BTP d'utiliser « les stériles ». Jusqu'en 1984, une partie de ces stériles est utilisée dans le domaine public dans le but, par exemple, de réaliser des remblais de chemins, des parkings, etc... Dans d'autres cas, ils sont cédés à des particuliers. Cependant, la pratique de cession de ces matériaux (utilisés comme remblai ou de terrassement) à des entrepreneurs ou à des particuliers constitue une source d'exposition potentielle diffuse du public qui ne sera tracée (registre de cession) qu'à partir de 1984 et encadrée réglementairement en 1990 puis en 2009 (Circulaire Borloo).

En 2002 une entreprise de travaux publics, qui avait au préalable racheté un important stock de stériles renouvelle sa demande d'autorisation de les utiliser. De 2002 à 2008, cet amont de stériles « reste en sommeil » en raison du délai d'instruction du dossier et des divers compléments d'enquêtes réclamés par la préfecture. Pourtant, peu de temps après la demande de renouvellement de l'autorisation, une directive suivie d'un arrêté préfectoral interdit l'utilisation des stériles. Le préfet demande une enquête publique, diligentée par le tribunal administratif en septembre 2008 afin d'arbitrer cette autorisation supplémentaire d'exploiter les stériles pour une durée de 30 ans. Le commissaire enquêteur rend son rapport trois mois plus tard et les conclusions du rapport sont sans appel : les stériles ne peuvent pas être utilisés. Pour justifier sa décision, le commissaire enquêteur met en avant l'opposition de la population et la médiatisation afférente. En effet, les associations locales, ont médiatisé l'affaire en contactant un laboratoire indépendant de mesure de la radioactivité venu déposer un rapport d'une dizaine de pages se voulant être une contre-expertise. La présence d'une télévision locale venue immortaliser le moment à entraîner le passage d'une gestion locale d'un dossier à une affaire nationale. La remise en cause des données techniques transmises lors du dossier de demande d'autorisation et la demande d'un supplément de mesure obligent le préfet à prendre en compte la demande des associations d'appliquer le principe de précaution. Une association appelait les pouvoirs publics à respecter « *le principe de vigilance* », c'est-à-dire l'aptitude du public à se tenir prêt à toute éventualité en cas de défaillance des dispositifs publics ou professionnels de protection (Roux, 2006). Ce tas de stériles devient un enjeu

inédit qui sort du simple cadre technique pour s'étaler au grand jour. Il devient un symbole du passé et un marqueur de l'histoire locale, source de risque en cas de dissémination. L'événement permet de mettre en visibilité une question ou un problème dans l'espace public qui revient au levier que peuvent activer les associations pour prendre une place dans la décision en soulignant le risque. Cette « affaire » montre la façon dont l'événement et la controverse participent à modifier un schéma décisionnel. La mobilisation des associations et la médiatisation mettent en exergue l'existence des risques afférents à la mine sur le mode de la vigilance. Cette vigilance lutte pour partie contre l'oubli et cherche à conserver des traces de l'ancienne activité minière.

Ces trois événements mis en série constituent un nouveau récit qui entre en tension avec la volonté d'oublier et d'effacer le passé industriel. Si le contrôle opéré par l'exploitant borne un espace de surveillance, certains « restes » issus de l'exploitation et échappant au contrôle ont constitué un moyen pour les associations de raviver l'histoire passée et l'inscrire dans l'histoire du nucléaire au sens large. Au fil d'une série d'épisodes médiatiques, des situations liées à l'exploitation minière et non correctement répertoriées, mettent à l'agenda public local la gestion de l'héritage et plus particulièrement sa recension. Ainsi, la notion de patrimoine négatif se construit au gré des controverses locales autour de la gestion du risque et fait l'œuvre de la part des associations d'une demande de marquage spécifique du territoire. C'est ainsi qu'il faut prendre en compte « la controverse » ou « l'alerte » qui met sur le devant de la scène une histoire pour partie oubliée. Par conséquent, la mise en lumière de l'activité minière rend compte de deux conceptions : d'un côté la « mémoire vive » revendiquée par les associations et de l'autre, la banalisation de l'ancienne activité minière mise en œuvre par l'exploitant. Le rapport à l'histoire des sites s'avère soumis à des mémoires plurielles en fonction des groupes sociaux qui les portent.

### *De traces en mémoires*

Au regard du questionnement de départ associé à l'« identité narrative » (Ricoeur, 1990) du territoire uranifère la recherche met en perspective la pluralité des récits à l'œuvre autour de la gestion du risque. Un premier récit constitué avec les témoins de la mine rend compte de l'histoire industrielle et de la stratégie nationale. L'identité du territoire se construit par concordance entre la culture professionnelle des mineurs, un intérêt national et la construction de la filière nucléaire française. La fermeture de la mine initie dès lors la clôture de l'histoire industrielle et suscite une organisation de l'oubli. L'expérience professionnelle des mineurs se transforme en souvenirs faute de lieux susceptibles d'arrimer la mémoire. Ce récit qui reste présent au travers des témoignages des mineurs renvoie à la culture partagée d'un groupe professionnel structuré autour de la valeur positive attribuée à l'uranium. Par ailleurs, ce territoire fait l'œuvre d'une autre narration, associée au risque environnemental. Les traces de l'exploitation dans l'environnement mobilisent l'action des associations et des riverains qui au fil des événements vont constituer un récit associé à la nature. Cette mise en intrigue (Ricoeur, 1983) relie le passé, le présent et l'avenir autour d'un récit partagé entre les acteurs. Paul Ricoeur souligne la façon dont la mise en intrigue combine deux dimensions temporelles. La première caractérise l'histoire autour d'événements clés et structurants. La seconde transforme les événements en un récit qui fait histoire. Cette activité de liaison, propre à la construction d'un récit historique montre la difficulté de réunir un ensemble d'acteurs autour d'une histoire commune et au-delà de proposer une décision publique partagée. En effet, la particularité de ce deuxième récit est qu'il ne prend pas appui sur des groupes sociaux homogènes. Par conséquent, les traces du passé comme les événements restent fortement segmentés et échappent à la construction d'un récit commun pouvant articuler passé et avenir.

Le risque par conséquent se révèle au fil des événements qui ponctuent la surveillance du territoire mais il ne s'inscrit pas dans une gestion environnementale globale. Cette gestion pose aujourd'hui la question des « formes de mémoire » (Chateauraynaud, 1998) qui sont mobilisées pour organiser la surveillance inhérente aux mines. Ce sont en effet des multiples acteurs (exploitant, riverains, associations de défense, IRSN) qui inventorient les éléments d'une surveillance active mais de facto la notion de risque s'avère « cantonnée » dans des espaces segmentés. La notion de trace constitue dès lors une piste opératoire pour établir ce que Paul Ricoeur dénomme la « médiation entre passé et présent » (1983). Localement, le recueil des souvenirs relatifs à l'exploitation de l'uranium et le sens donné au territoire soumis à la surveillance représentent des éléments tangibles susceptibles d'amorcer le travail de mémoire. Dans cette perspective, la trace permet de partir à la recherche d'un patrimoine non plus fondé sur les héros d'une autre époque mais sur les témoins ordinaires d'un territoire en mutation.

## **Conclusion**

L'histoire des mines d'uranium n'est pas linéaire et la « mise en intrigue » (Ricoeur, 1983) du patrimoine s'est opérée tardivement autour des traces de l'ancienne activité. Depuis les récits d'époque qui présentent l'exploration puis l'exploitation sur le mode du développement économique, en passant par la fermeture puis l'oubli des mines, jusqu'à la prise en compte récente des risques inhérents, l'histoire se révèle plurielle et fragmentée. Ce problème de linéarité repose pour partie sur les discontinuités induites à la fois par l'oubli et le travail de mémoire partiel, opéré très récemment. En l'absence de ce travail de mémoire, porté par un cadre institutionnel pluraliste, l'héritage s'avère réinventé au fil de l'usage de l'espace. Néanmoins, si les traces du passé comme les événements restent fortement segmentés et échappent à la construction d'une vision partagée, pouvant articuler passé et avenir, ils constituent au sens de Ricoeur une « mise en intrigue » du territoire. Ils participent en effet à initier un processus de structuration de l'expérience et d'organisation d'un récit commun. A ce titre, l'image du bloc de cire mobilisé par Ricoeur dans « La mémoire, l'histoire, l'oubli » (2000) est éclairante pour comprendre comment les traces de l'exploitation sur le territoire renvoient tantôt à l'effacement des marques, tantôt à la mémorisation traitée comme une reconnaissance d'empreinte. Ce cadre théorique proposé par Ricoeur permet d'analyser la construction de la mémoire au travers de la reconnaissance des traces laissées sur le territoire. Si la reconstitution d'événements susceptibles de faire trace intervient dans la mobilisation de cette mémoire, ce constat pose avec acuité la prise en charge du « mémorable » dans la gestion des territoires. La question environnementale dans ce cadre interroge la capacité des acteurs à construire un récit commun pour conserver les traces vivantes de cette activité sur le mode de la vigilance.

## **Bibliographie**

BARBIER, R. 2007. « Compte-rendu de Yannick Barthe: « Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires », *Socio-Logos*, n°2.

BARTHE, Y. 2002. « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, n° 15, pp 57-78.

BARTHE, Y. 2006. *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*. Paris. Economica.

- BARTHE, Y. 2008. « Quand l'incertitude vient du passé : du principe de précaution au principe de présomption ». *Natures Sciences Sociétés*, vol 16, p 36-40.
- BECK, U. 2003. *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Aubier.
- BLANC, J. 2008. « Les mines d'uranium et les mineurs français : une belle aventure », *Annales des Mines, Réalités industrielles*, n°3.
- BOUTINET, J.P. 2004. *Vers une société des agendas, une mutation des temporalités*. Paris, PUF.
- BRUNET, P. 2004, *La nature dans tous ses états. Uranium, nucléaire et radioactivité en Limousin*, PULIM.
- CHATEAURAYNAUD, F. 1998. « La sociologie pragmatique à l'épreuve des risques. Exercice de crise sur le dossier nucléaire ». *Politix* n°11 (44), p76-108.
- DAUPHINE, A et PROVITOLLO, D. 2013. *Risques et catastrophes*. Armand Colin.
- DOUGLAS, M et WILDASKI, A, 1984. *Risk and culture*. University of California Press.
- DOUGLAS, M, 1992. *Risk and Blame, Essays in Cultural Theory*, Londres, Routledge.
- DE CERTEAU, M. 1990. *L'invention du quotidien, 1-Arts de faire*. Edition établie par Luce Giard, Paris, Gallimard.
- GILBERT, C. 1996. « Entre maîtrise et non –maîtrise des risques collectifs : propositions pour des analyses et politiques intermédiaires », Communication au colloque *Quel environnement au XXI è siècle. Environnement, maîtrise de long terme et démocratie*, Fontevraud, Septembre 1996.
- HECHT, G. 2012. *Being nuclear*, MIT Press.
- JOURNE, B.2005. « Etudier le management de l'imprévu : méthode dynamique d'observation in situ ». *Finance, Contrôle, Stratégie*, vol n°4, p 63-91.
- PERETTI-WATEL, P. 2000. *Sociologie du risque*, Armand Colin.
- RICOEUR, P. 1983, *Temps et récit. L'intrigue et le récit historique*. Tome 1, Seuil, Essais.
- RICOEUR, P. 1990. *Soi même comme un autre*. Seuil.
- RICOEUR, P. 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Seuil, Essais.